

L'Autorité européenne de sécurité des aliments initie une **procédure systématique pour l'identification de risques chimiques émergents** dans l'alimentation humaine et animale

Frédéric Bertrand (1) (frederic.bertrand@agriculture.gouv.fr), Laurine Bouteiller (1), Madeleine Lesage (2)

(1) Direction générale de l'alimentation, Bureau de la coordination en matière de contaminants chimiques et physiques, Paris, France

(2) Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Bureau de la prospective, de la stratégie et de l'intelligence économique. Centre d'études et de prospectives, Paris, France

Résumé

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) fournit des avis et une assistance scientifiques et techniques dans tous les domaines ayant un impact sur la sécurité sanitaire des aliments. Identifier les risques émergents fait partie de ses missions. L'initiative en décembre 2013 de mise en place d'une procédure ambitieuse visant à identifier les risques chimiques émergents présents dans l'environnement et susceptibles d'être retrouvés dans la chaîne alimentaire humaine ou animale répond à cet objectif. Cet article constitue une information sur ce dispositif.

Mots-clés

Environnement, contaminants chimiques, risque, alimentation humaine, alimentation animale, santé

Abstract

The European food safety authority launches a systematic procedure for the identification of emerging chemical risks in food and feed

The European food safety authority (EFSA) provides scientific advice and scientific and technical support in all areas impacting on food and feed safety. Identifying emerging risks is one of its purposes. The initiative on december 2013 to set up an ambitious procedure of identification of emerging chemical risks occurring in the food and feed chain meets this objective. This article is an information on this device.

Keywords

Environment, Chemical contaminants, Risk, Food, Feed, Health

Après une réflexion de plusieurs années au cours desquelles ont été menées des consultations d'experts, l'EFSA a publié dans un rapport du 18 décembre 2013⁽¹⁾ une procédure d'identification des risques émergents dans l'alimentation humaine et animale.

L'objectif de cette procédure est d'établir une liste de produits chimiques potentiellement toxiques et susceptibles de s'accumuler dans l'environnement, qui ne sont pas réglementés ou autorisés pour une utilisation dans l'alimentation humaine et animale, et qui n'ont encore été évalués par aucun organisme d'évaluation des risques.

Le principe

Dans le cas présent, il s'agit d'identifier des substances non encore répertoriées et susceptibles d'être retrouvées dans l'alimentation humaine ou animale, et d'avoir un impact direct ou indirect, sur la santé humaine, animale ou végétale (Figure 1).

Pour l'application de cette procédure la disponibilité des données est essentielle. L'EFSA puisera ses informations de plusieurs bases de données ou registres, qui répertorient la présence de substances chimiques industrielles et de contaminants chimiques environnementaux dans l'UE.

Deux types de sources de données seront principalement utilisées: d'une part la liste des substances industrielles enregistrées dans le cadre du règlement REACH⁽²⁾, d'autre part le répertoire des substances d'origine naturelle ou non présentes dans l'environnement, pour lesquelles plusieurs bases de données existent, parmi lesquels le réseau e-chemPortal⁽³⁾, réseau intergouvernemental piloté par l'OCDE autour des risques chimiques environnementaux et le réseau Norman⁽⁴⁾, qui offre une vue d'ensemble de l'occurrence des substances émergentes en Europe.

Les Figures 2 et 3 présentent les deux points d'entrée possibles.

Le principe est d'appliquer des critères de sélection à différentes étapes. Parmi les critères il y aura le volume de production, la persistance dans l'environnement, la bioaccumulation et les usages.

Pour les deux dernières étapes des deux schémas, il s'agit de déterminer une sélection de substances chimiques considérées comme constituant un risque émergent, car étant présentes en quantités importantes dans l'alimentation et non encore évaluées.

Cette procédure est actuellement en phase de test.

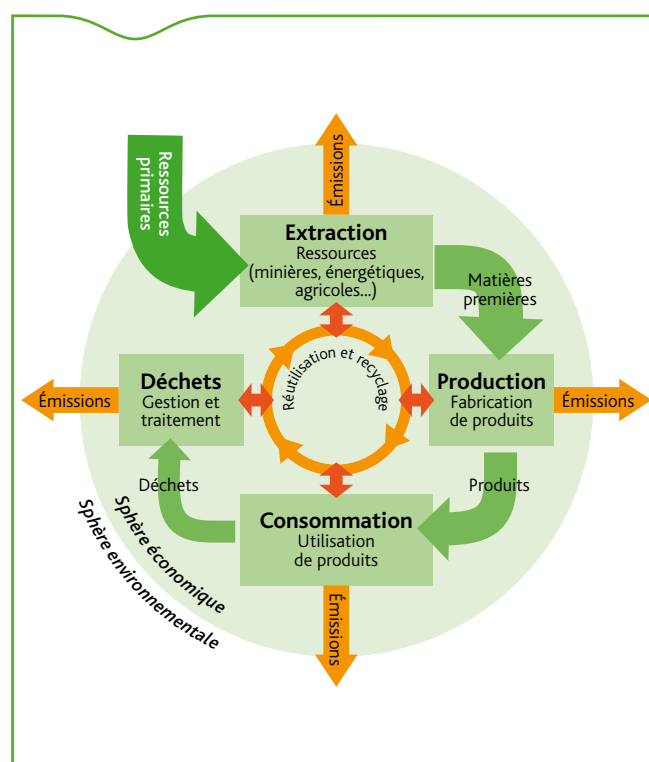


Figure 1. Cycle de vie des produits chimiques

Source: rapport EFSA; ce schéma ne prend pas en compte les toxiques produits de manière non intentionnelle au cours des procédés de fabrication.

(1) <http://www.efsa.europa.eu/fr/supporting/doc/547e.pdf>

(2) REACH: Registered Substances information of industrial chemical produced or imported in the UE. http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/chemical_products/l21282_fr.htm

(3) http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/chemicals/reach/index_fr.htm

(4) www.echemportal.org

(4) <http://www.norman-network.net/>

Figure 2. Substances pour lesquelles le point d'entrée est l'enregistrement dans le cadre du règlement REACH



Figure 3. Substances pour lesquelles le point d'entrée est la présence à l'état naturel ou non dans l'environnement

Il peut s'agir par exemple de substances issues d'émissions volcaniques ou de toxines.

